

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N° 046/2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 14 octobre 2024

Le lundi quatorze octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi huit octobre deux-mille-vingt-quatre.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Meynard, Jourdain, Jacquinot, Flores, Martinon, Février, Kutzner, Jourdan, D'Hulst, Foussard, Lebègue, Marceaux, Deslais, Toussaint, Bourgeois, David, Burgevin,
Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Ameur, Lagrelette, Robin, Boucher, Blanluet, Boitard, Morin, Misseri, Bissonnier, Meunier, Quoniam, Cevost, Macon,
Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Auger, Debrus, Thuillier, Pavlovic, Derouet, Badaire, Zusatz, Hersant, Beaudin, Quettier, Chevalier,

Monsieur Damilaville Charles, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Boucher Brice, de la communauté de communes des Loges ;
Monsieur Colin Renaud, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Misseri Jean-Pierre, de la communauté de communes des Loges ;
Monsieur Cimpello Alain, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;
Monsieur Daimay Dominique, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Beaudin Christian, de la communauté de communes Val de Sully ;

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur Poisson de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

*Nombre de délégués :
En exercice : 64
Présents : 41
Votants : 45*

PASSATION D'UN CONTRAT « LIGNE DE TRÉSORERIE »

Considérant le fait que le financement du service est assuré par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant que les premiers encaissements au titre de l'année 2025 interviendront au cours du 1^{er} trimestre 2025,

Après étude des propositions formulées par les organismes bancaires,

Entendu le rapport présenté par le Président du SICTOM, Monsieur Philippe KUTZNER,
Sur proposition de la Commission des Finances,
Sur proposition du Bureau Syndical,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 45 voix Pour,



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 045-254500226-20241014-046_2024-DE

- DÉCIDE la souscription par le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire d'une ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000.00 € auprès du CREDIT AGRICOLE, ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

CREDIT AGRICOLE	
Retour de l'offre	Oui
Date de réception des offres	03/10/2024
Montant	4 000 000 €
Taux d'intérêt	Euribor 3 mois moyenné +0,46%
Demande de tirage	15 000€ minimum
Paiement des intérêts	Mensuelle
Frais de dossier	3 000 €
Commission d'engagement	-
Commission de mouvement	-
Commission de non-utilisation	Pas de frais
Durée	364 jours

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat avec le CREDIT AGRICOLE, ainsi que tous les documents relatifs à la mise en place et l'exécution de cette ligne de trésorerie.

Fait et délibéré en séance le 14 octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
CHATEAUNEUF SUR LOIRE
SICTOM
Philippe KUTZNER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 15 octobre 2024 Et publication le : 15 octobre 2024